



**Conférence des Ministres de l'Education
des pays ayant le français en partage
CONFEMEN**

**Rapport général
de la réunion du**

Bureau

**de la
CONFEMEN**

Beyrouth
28 et 29 mai 2001

Rapport général de la réunion du Bureau de la C O N F E M E N

Sommaire

CEREMONIE D'OUVERTURE.....

Discours de Monsieur Abdel Rahim MRAD, Ministre de l'Education et de l'Enseignement Supérieur du Liban

Discours de Monsieur Moustapha DICKO, Ministre de l'Education du Mali et Président en exercice de la CONFEMEN

RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU.....

ANNEXES.....

Annexe 1 : Résolutions adoptées par le Bureau

Annexe 2 : Rapport de la Commission Administrative et Financière

Annexe 3 : Rapport du Secrétaire général de la CONFEMEN

Annexe 4 : Clôture

- Motion de remerciement
- Discours de clôture de Monsieur Métanios EL HALABI, Directeur général de l'Education - Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur du Liban
- Discours de clôture de Monsieur Moustapha DICKO, Ministre de l'Education du Mali et Président en exercice de la CONFEMEN

Annexe 5 : Liste des participants à Commission Administrative et Financière

Annexe 6 : liste des participants à la réunion du Bureau

Cérémonie d'ouverture

Discours d'ouverture de M. Abdel Rahim MRAD, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Liban

Monsieur le Ministre de l'Éducation du Mali, Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants Nationaux,
Chers invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que le Liban accueille aujourd'hui le Bureau de la CONFEMEN, trois jours après la première fête de libération d'une grande partie de son territoire occupé par l'ennemi.

Les citoyens libanais des régions du Liban-Sud et de la Békaa qui ont retrouvé leur liberté, longtemps perdue, ont prouvé que c'est toujours à force de lutter que l'homme peut acquérir ses droits...

Je saisis cette heureuse coïncidence pour vous dire combien ce pays, qui a l'honneur d'accueillir le Bureau de la CONFEMEN, est décidé à œuvrer pour parachever la libération de la partie de son territoire encore occupée à Mazareh Chabaa.

Cette décision est en effet un choix politique qui nous amène:

- à mettre tous nos moyens au service de cette grande cause que nous défendons
- à compter sur le soutien des pays amis du monde arabe, des pays et des gouvernements du Sud et du Nord, au niveau des relations extérieures et de la coopération
- à utiliser toute forme de résistance pour amener l'ennemi à se retirer de la partie de notre territoire encore occupée.

Mesdames et Messieurs,

Excusez-moi de commencer ce discours d'ouverture des travaux du Bureau de la CONFEMEN en évoquant le problème de la libération du territoire libanais. Le Liban, qui a adhéré en 1996 à la CONFEMEN en participant à la ministérielle de Liège, s'est trouvé dans l'obligation d'associer les pays membres de cette honorable institution à ses soucis, dès le premier contact avec eux, et ce en leur demandant de saisir les autorités compétentes de leurs pays d'œuvrer pour un arrêt immédiat des raids et des bombardements des populations civiles de Cana et du Sud Liban par l'armée israélienne afin qu'on puisse assurer au Liban, comme dans les autres pays de l'espace francophone, le droit des enfants à la vie et par là à l'éducation .

Aujourd'hui, cinq ans après Liège, le Liban, et en particulier le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, décidé plus que jamais à associer les pays amis de l'espace francophone et particulièrement de la CONFEMEN à ses causes et à construire ses relations extérieures sur des bases aussi solides que transparentes, affirme que sa principale préoccupation reste la libération de son territoire, la deuxième qui va de pair avec celle-ci étant la reconstruction du pays pour un développement humain durable. C'est ce développement qui permet d'assurer à tous les Libanais, comme à tous les enfants de l'espace francophone, un avenir de paix, de sécurité, d'égalité et de fraternité.

Chers amis,

Le Liban, qui participe aujourd'hui à la réunion du Bureau de la CONFEMEN pour adopter avec ses pairs un document sur les Stratégies de refondation des systèmes éducatifs et pour réfléchir avec eux sur les perspectives de relance de la CONFEMEN, pense qu'à l'intérieur de cette institution, on ne devrait pas dissocier la politique éducative des préoccupations politiques et économiques des pays membres. Sur ce, nous souhaitons que la CONFEMEN soit notre porte-parole à propos de ce sujet : l'Éducation étant à la base de tout développement durable.

Honorable assemblée,

Bienvenue au Liban, ce pays qui a une longue histoire avec la lettre et le mot. Ce pays où l'homme, qui puise ses principes et ses valeurs de diverses religions, possède une foi en Dieu, en son pays et en lui-même, qui lui permet de surmonter les difficultés et de trouver les moyens pour réaliser ses rêves et ses projets.

Encore une fois, je vous souhaite un bon séjour au Liban et pleine réussite à nos travaux.

Je suis sûr qu'à l'intérieur de cette institution, nos problèmes sont les vôtres et les vôtres sont les nôtres.

Merci
Abdel Rahim MRAD

**Discours d'ouverture de M. Moustapha DICKO, Ministre de l'Education du Mali
et Président en exercice de la CONFEMEN**

Monsieur le Ministre de l'Education du Liban,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier très chaleureusement nos hôtes libanais pour la qualité de leur accueil et pour les efforts déployés dans l'organisation de cette réunion qui, comme on le voit déjà, ont porté fruit.

Je me réjouis également de la présence de mes collègues et de leurs représentants qui ont su ménager, dans leur agenda toujours chargé, un espace pour cette nécessaire mise en commun de nos préoccupations et de nos actions dans cette Francophonie que nous voulons toujours plus créative et plus solidaire.

Je profite de l'occasion pour féliciter les correspondants nationaux pour la qualité de leur travail. Le soin minutieux qu'ils apportent à la planification de nos réunions et à l'élaboration des documents d'appui contribue pour beaucoup à la bonne marche de nos travaux.

Enfin, je voudrais adresser mes plus sincères remerciements au Secrétaire général et à son équipe du Secrétariat technique permanent, ainsi qu'aux commissaires aux comptes, pour l'excellent travail qu'ils accomplissent.

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du Bureau de la CONFEMEN vise à assurer le suivi des décisions de la 49^e session ministérielle, qui s'est tenue à Bamako en octobre dernier.

Je vous le rappelle, nous avons, à cette même occasion, fêté les 40 ans d'existence de la CONFEMEN, la plus ancienne institution de la Francophonie. Vous en conviendrez aisément avec moi, en 40 ans, les choses ont beaucoup changé. Le champ de l'éducation, autrefois plus fermé sur lui-même, s'est ouvert à une multitude d'intervenants et à des initiatives diverses. Ce nouveau contexte interpelle au plus haut point la CONFEMEN et l'invite à se repositionner pour mieux faire face aux défis émergents. Conscient de cet enjeu, le Groupe de travail des correspondants nationaux a élaboré un Plan de relance de la CONFEMEN qui est soumis à notre attention. Ce Plan propose un ensemble de moyens concrets visant à accroître la pertinence et l'efficacité de nos interventions. Il donnera lieu, j'en suis sûr, à des échanges fort constructifs.

Au cours du dernier biennium, nous nous sommes intéressés aux stratégies de refondation des systèmes éducatifs. Nous avons d'abord estimé nécessaire de faire le point pour savoir comment se traduisent, sur le terrain, les orientations que nous avons adoptées en matière d'éducation de base, de formation professionnelle et technique et de dynamique partenariale, orientations qui, je vous le rappelle, ont reçu l'aval des Sommets des chefs d'Etat et de

gouvernement de la Francophonie. Nous en avons désormais la conviction, ces orientations gardent toute leur pertinence. Cependant, force est de constater qu'elles n'ont pas connu le degré de mise en œuvre souhaité par nos Etats.

Il faut par ailleurs reconnaître qu'au cours de la dernière décennie des contraintes lourdes ont pesé sur les systèmes éducatifs des pays du Sud : le poids de la dette qui a largement compromis leur possibilité de dégager des fonds publics pour l'éducation ; l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée dans un contexte de baisse de revenus des adultes ; les guerres et les conflits armés qui, en certains endroits, ont fait accuser des reculs importants à la scolarisation ; l'impact du VIH/SIDA qui frappe cruellement les jeunes, leur famille et les personnels de l'enseignement de nombreux pays.

Compte tenu de ces dures réalités, les progrès réalisés, qui nous semblent parfois si minces, représentent de véritables exploits. Certes, il faut mettre tout en œuvre pour accélérer le rythme des progrès enregistrés. Dans les prochaines années, il nous faudra redoubler d'effort et réajuster nos interventions. Sur ce plan, le document sur les stratégies de refondation des systèmes éducatifs, que nous nous proposons d'éditer, comporte des stratégies porteuses susceptibles de soutenir les pays dans leur volonté d'accroître l'accès et l'équité en éducation, tout en améliorant la qualité et la pertinence des apprentissages.

Mesdames, Messieurs,

Un autre thème crucial s'il en est un, le financement de l'éducation, fera aussi l'objet d'échanges entre nous en prévision de notre 50^e Conférence ministérielle, qui aura lieu l'an prochain, et qui portera précisément sur les stratégies de financement et de gestion en éducation.

Au cours des dernières décennies, beaucoup de pays du Sud ont connu des crises économiques sévères et ont atteint des niveaux d'endettement élevés. L'allègement ou l'annulation de la dette des pays pauvres en échange d'investissements dans la lutte contre la pauvreté et dans les services sociaux est un mécanisme qui suscite beaucoup d'espoir. A cet égard, l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés donne accès à des ressources qui peuvent servir, pour une bonne part du moins, à financer l'éducation. Environ la moitié des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN sont des pays pauvres très endettés. Cela donne la mesure du défi que représente l'atteinte de la scolarisation universelle en 2015, objectif fixé l'année dernière au Forum mondial sur l'éducation de Dakar.

Sur ce plan, le dynamisme et la vigilance des ministres de l'Education constituent des facteurs clés de réussite, mais ils ne sauraient suffire. La priorité qui doit être accordée à l'éducation de base appelle un engagement politique ferme au plus haut niveau. Les chefs d'Etat devront signifier clairement leur adhésion à ce vaste chantier. La vigueur de leur engagement politique se mesurera, en particulier, à l'ampleur des efforts déployés pour en renforcer le financement. Certains ont déjà franchi le pas. En novembre dernier, à Bamako, six chefs d'Etat du Sahel et de la Guinée, faisant partie des pays les moins scolarisés, ont pris des engagements fermes en faveur de l'Education pour tous. Ils ont aussi déployé un ensemble de stratégies d'action visant à mobiliser davantage de ressources et à améliorer l'efficacité et la gestion de leurs systèmes éducatifs. Il s'agit là d'un geste qui devrait inspirer d'autres pays du Sud.

Néanmoins, malgré leur bonne volonté, ces pays n'y arriveront pas seuls. Ils devront pouvoir compter sur une aide internationale accrue. Au sein de notre grande famille francophone,

permettez-moi de vous rappeler qu'un devoir de solidarité s'impose aux pays les plus développés.

En terminant, je voudrais attirer votre attention, Mesdames, Messieurs, sur le fait que, conformément à la mission confiée à la CONFEMEN par la Conférence des chefs d'Etat de la Francophonie qui s'est tenue à Maurice en 1993, nous devons proposer au prochain Sommet de Beyrouth les priorités de la Francophonie en matière d'éducation/formation pour les deux prochaines années.

Confiant que ces deux jours seront pour nous tous une occasion unique de partage et d'amélioration de notre organisation, sans plus tarder, je déclare ouverte cette réunion.

Je vous remercie.

Rapport de la réunion du Bureau

La réunion du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue à Beyrouth les 28 et 29 mai 2001. La présidence des travaux a été assurée par M. Mustapha DICKO, ministre malien de l'Education et Président en exercice de la CONFEMEN. La France a été désignée rapporteur.

Les Etats et gouvernements suivants étaient représentés : Burkina Faso, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada Québec, Congo Brazzaville, Communauté française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Liban, Madagascar, Mali et Suisse.

Etaient également présents l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie assisté du responsable de projets pour l'éducation de base, le Secrétaire général de la CONFEMEN, des membres du personnel d'encadrement du Secrétariat technique permanent ainsi que les commissaires aux comptes.

1. Ouverture du Bureau

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de Monsieur Abdel Rahim Mrad, Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur du Liban, et de Monsieur Moustapha Dicko, Ministre de l'Education du Mali et Président en exercice de la CONFEMEN.

Le Ministre libanais a d'abord souhaité la bienvenue aux participants à la réunion du Bureau. Dans son discours d'ouverture, il a invité les pays membres de la CONFEMEN à soutenir le droit des enfants libanais à l'éducation, dans un cadre de paix, de sécurité, de fraternité et de développement durable.

Pour sa part, le Président en exercice de la CONFEMEN a remercié ses hôtes libanais pour la qualité de leur accueil. Il a rappelé que cette réunion visait à assurer le suivi des décisions de la 49^e session ministérielle. Il a insisté sur la nécessité pour la CONFEMEN de se repositionner face aux défis émergents. Il a passé en revue les principaux sujets prévus à l'ordre du jour en soulignant leur pertinence et en relevant les enjeux qu'ils représentent. Il a rappelé la nécessité d'un engagement politique de tous les chefs d'Etat en matière d'éducation et le devoir de solidarité qui s'impose aux pays francophones les plus développés.

2. Adoption de l'ordre du jour

Avant le début des travaux, le ministre de l'Education de la Côte d'Ivoire s'est excusé auprès des membres du Bureau pour son absence à la Conférence ministérielle de Bamako, alors qu'il était Président en exercice de la CONFEMEN. Les membres ont indiqué qu'ils comprenaient parfaitement que les problèmes qui avaient alors cours dans son pays l'avaient empêché de participer à la réunion.

L'ordre du jour proposé a été adopté.

3. Rapport du Secrétaire général

Dans son rapport, le Secrétaire général a présenté la problématique de relance de la CONFEMEN. Il a fait état des démarches entreprises pour assurer une meilleure insertion de la CONFEMEN dans la Francophonie institutionnelle.

Il a ensuite fait part de sa participation à diverses activités et des collaborations établies avec d'autres organisations internationales engagées en éducation, notamment avec le Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA) et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA).

Il a rendu compte du degré de réalisation des programmes d'activités (groupe de travail, PASEC, Centre d'information et de documentation). En terminant, il a donné des informations sur la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat technique permanent.

Le rapport a été adopté par le Bureau.

4. Intervention de l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

A la suite d'un rappel des grands événements internationaux, l'Administrateur général de l'AIF a indiqué que la CONFEMEN et l'AIF devaient profiter de la mobilisation autour des thèmes du développement et de la culture et inscrire leurs réflexions en matière d'éducation dans le calendrier politique et stratégique de la Francophonie.

Il s'est dit réjoui que la CONFEMEN et l'AIF aient réaffirmé leur volonté de concertation. A cet égard, il a dit regretter que le récent rapport d'évaluation commandé par l'AIF à des experts ait pu laisser croire à l'existence de problèmes entre les deux organisations. Il a réitéré son engagement à faire les mises au point nécessaires.

Pour résoudre le problème persistant de mauvaise circulation de l'information vers les ministres de l'Education et les correspondants nationaux de la CONFEMEN, il a proposé de les inclure dans la liste des ampliataires des invitations envoyées aux ministres des Affaires étrangères, à chaque fois que les réunions aborderont des questions relatives à l'éducation.

En ce qui concerne la programmation de l'AIF pour le biennium 2002-2003, il a rapidement présenté les cinq programmes relatifs à l'éducation et invité les participants à prendre connaissance du document intitulé « Actions de coopération multilatérale en matière d'éducation et de formation » (mai 2001).

Dans l'échange qui a suivi, les membres du Bureau ont indiqué leurs espoirs quant au rapprochement et à la coordination des actions entre la CONFEMEN et l'AIF. Ils ont souhaité un renforcement des efforts consacrés à l'éducation de base. Ils ont demandé à être informés de la part des budgets de l'AIF consacrée à ce volet de la programmation. Pour améliorer la circulation de l'information, ils ont marqué leur accord sur la proposition d'ampliation de la correspondance aux ministres de l'Éducation et aux correspondants nationaux.

5. Rapport de la Commission administrative et financière

Dans son rapport, la Commission administrative et financière a indiqué qu'elle acceptait les recommandations des commissaires aux comptes portant principalement sur l'approbation des comptes de l'exercice 2000 et l'octroi du quitus au Secrétaire général.

En ce qui concerne la réorganisation de la structure interne du Secrétariat technique permanent, la CAF a estimé qu'il fallait d'abord convenir du Plan de relance de la CONFEMEN avant de prendre toute décision à cet égard.

Conformément aux décisions prises dans le cadre de la 49^e session ministérielle, la CAF a recommandé de procéder à des modifications des Statuts et du Règlement administratif et financier relativement aux trois aspects suivants :

- 1) Modifications des indemnités et allocations journalières de mission pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, et réajustement en conséquence du budget de fonctionnement 2002 (Résolutions No 1 et 2)
- 2) Inclusion dans le RAF d'une disposition prévoyant la mise à disposition des documents un mois avant la tenue des réunions (Résolution No 3)
- 3) Assouplissement de la procédure de modification du RAF pour qu'elle puisse être effectuée par le Bureau (Résolutions No 4 et 5)

Le Bureau a adopté le rapport de la Commission administrative et financière et les résolutions proposées (cf annexe).

6. Rapport du Groupe de travail des Correspondants Nationaux

Le rapport du groupe de travail réuni à Dakar du 26 au 30 mars 2001 a été présenté. Le débat sur deux points essentiels concernant la relance de la CONFEMEN et la préparation de la 50^e session ministérielle a eu lieu ultérieurement conformément à l'ordre du jour établi.

A propos de l'intérêt suscité par la CONFEMEN, certains ministres ont indiqué qu'il ne fallait pas interpréter leur absence à la conférence ministérielle comme un signe de démobilisation. De son côté, le responsable de projets sur l'éducation de base de l'AIF a exprimé le souhait que des séances de concertation plus structurées soient organisées entre la CONFEMEN et l'AIF.

Le rapport a été adopté par le Bureau.

7. Document de référence sur les stratégies de refondation

Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction à l'égard du document soumis. Ils ont toutefois demandé de nuancer le propos concernant le faible lien existant entre la nature des bâtiments scolaires et l'accès à une éducation de qualité (p. 19).

Le responsable de projets sur l'éducation de base de l'AIF a souligné que ce document faisait ressortir des domaines dans lesquels la CONFEMEN possédait une grande expertise. Cela suggère que certains volets de la programmation de l'AIF, par exemple l'harmonisation des curricula et la scolarisation des filles, pourraient être élaborés conjointement avec la CONFEMEN.

L'édition du document a été approuvée par le Bureau.

8. Perspectives de relance pour la CONFEMEN

Le Président a présenté le texte élaboré par le groupe de travail en quatre points:

- Éléments de constat portant sur le contexte dans lequel intervient l'action de la CONFEMEN.
- Pourquoi relancer la CONFEMEN, quelle place spécifique, quel rôle, à quels enjeux peut-elle répondre?
- Stratégies de relance pour la CONFEMEN autour de ses missions essentielles qui sont celles de l'information et de la communication; de la réflexion et de la production de nouvelles stratégies éducatives; de la concertation et de la promotion des intérêts communs aux pays francophones.
- Évolution des missions des principaux organes de la CONFEMEN en fonction des exigences nouvelles qui se présentent à elle au niveau du ministre président, de la conférence des ministres, du secrétaire général, des correspondants nationaux, des groupes de travail, du secrétariat technique permanent.

Les débats qui ont suivi cette présentation peuvent être résumés de la manière suivante :

- Tous les intervenants ont réaffirmé leur intérêt pour le maintien et la relance de la CONFEMEN. Ils ont toutefois marqué leur souci de la voir s'adapter rapidement aux défis actuels de l'éducation pour tous, dans un monde globalisé.
- Certains attendent une plus grande visibilité et des effets concrets dans leur pays, qui se manifestent jusqu'au niveau des élèves. D'autres insistent davantage sur les apports plus stratégiques, la refondation de leur politique sectorielle, la valorisation des conceptions communes de l'éducation, la solidarité face à la crise de leur système éducatif, vis-à-vis des partenaires internationaux.
- Une harmonisation des points de vue s'est faite en considérant que la CONFEMEN doit conduire des activités stratégiques dont les impacts doivent être mesurables, durables, en ce qui concerne par exemple la définition des politiques sectorielles, la mobilisation des ressources, l'utilisation plus efficace et plus équitable de ces ressources. Il est attendu une plus grande complémentarité et une meilleure synergie avec l'Agence qui doit traduire véritablement les choix politiques des ministres en objectifs opérationnels.
- Les instances francophones vouées à l'éducation doivent être plus présentes auprès des autres organisations internationales afin de contribuer à leur activité et d'obtenir un plus large appui de leur part.

Dans ce contexte, le mode de désignation du secrétaire général de la CONFEMEN revêt une importance particulière. Aussi, le Bureau a-t-il entamé une réflexion sur:

- Le profil du ou de la candidate.
- La description du poste.
- Le processus et le calendrier pour le choix d'un nouveau S.G.
- Les questions matérielles et pratiques

Il a enfin été décidé de proposer une modification des statuts visant à internationaliser le recrutement du prochain S.G. Une procédure et un échéancier de recrutement, qui figurent en annexe, ont été arrêtés par le Bureau.

9. Amélioration des sessions ministérielles

Le Secrétaire général a fait part des mesures suggérées par le groupe de travail visant à rendre plus efficaces les réunions ministérielles. Dans cette perspective, il a été proposé de déléguer les tâches administratives au Bureau.

Un échange de vues a permis de souligner l'intérêt de réunir autour des ministres des représentants de haut niveau, ainsi que des délégués de la société civile concernés par le thème de la prochaine conférence.

Il a été rappelé qu'un travail préparatoire doit être engagé longtemps avant la réunion ministérielle pour s'assurer de la présence d'interlocuteurs qualifiés des ministres, ainsi que pour organiser les espaces d'exposition et d'animation proposés.

10. 50^e session ministérielle de la CONFEMEN : échanges sur le thème et modalités de préparation

Sur la base du document préparé par le S.T.P. en vue de la prochaine session ministérielle, le Secrétaire général a demandé de clarifier les deux points suivants:

- les sous-thèmes à développer plus particulièrement (pages 35-40).
- les orientations à privilégier (page 23).

Sur le premier point, il a été indiqué que les correspondants nationaux allaient recevoir le questionnaire en vue de préciser les sous-thèmes. Sur le second point, il est considéré, d'une part, que les deux grandes orientations ne sont pas incompatibles et qu'il convient, d'autre part, d'inverser l'ordre de présentation actuel en mettant en tête le thème relatif à la gestion des ressources disponibles.

Sous réserve de ces observations, le document est adopté.

11. Projet de résolution ou de lettre en vue du Sommet

En vue de faire prendre en compte les objectifs et orientations pour le prochain biennium dans la déclaration et le cadre d'action qui seront adoptés par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, il est souligné que seront mis en œuvre deux démarches :

- Une lettre du président en exercice de la CONFEMEN sera adressée au Président de la C.M.F. A cette lettre sera annexée la déclaration de Bamako d'octobre 2000 ;
- Faire parvenir aux représentants des États membres qui participent à la préparation de la déclaration et du cadre d'action du Sommet de Beyrouth les éléments clés que la CONFEMEN souhaite voir intégrer dans les deux textes précités.

12. Questions diverses

La question du calendrier des conférences auxquelles la CONFEMEN devrait être présente a été à nouveau évoquée. Trois rendez-vous ont été, dès à présent, retenus :

- a) la réunion du BASE en juin 2001 à Brazzaville pour laquelle le ministre de l'Éducation du Congo-Brazzaville sera mandaté par le Président en exercice pour y assister au nom de la CONFEMEN.
- b) la conférence internationale de l'éducation qui réunira l'ensemble des ministres de l'Éducation des pays membres de l'UNESCO et qui est organisée par le Bureau international d'éducation, début septembre 2001 à Genève. À l'occasion de cette conférence, en marge de la session plénière, pourra être organisée une réunion comme cela a été le cas en 1996. L'ordre du jour de cette réunion comprendra un point d'information sur l'état d'avancement des travaux de la CONFEMEN à la suite de la 49^e session de Bamako et, en second point, la question de son élargissement. Cette conférence constitue un moment privilégié où le Ministre-président de la CONFEMEN pourra présenter le message francophone sur la scène internationale.
- c) La réunion de l'ADEA en octobre 2001 à Arusha (Tanzanie), à l'occasion de laquelle notamment une présentation des résultats du PASEC pourrait être faite.

Le Secrétaire général ayant mandaté le correspondant national de la France à l'une des réunions organisées par l'OIF dans le cadre de la préparation du Sommet de Beyrouth, celui-ci a informé les membres du Bureau de la nécessité pour la CONFEMEN de faire part, dès à présent, aux personnes de l'OIF responsables de la préparation des stands d'exposition, des modalités selon lesquelles la CONFEMEN souhaitera assurer sa présence, en principe en coordination avec l'AIF.

Annexes

Annexe 1

Résolutions adoptées par le Bureau de la CONFEMEN de Beyrouth

RESOLUTION 2001 - CONFEMEN/BU - 01

Portant modification du Règlement administratif et financier de la CONFEMEN

La session statutaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunie à Beyrouth, les 28 et 29 mai 2001,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement de son rôle en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

DONNANT SUITE au mandat reçu de la 49^e session ministérielle (Bamako, octobre 2000) de faire des propositions de modification du Règlement administratif et financier portant sur un réajustement des indemnités de mission et des allocations journalières à prévoir pour les participants aux séminaires ou groupes de travail organisés par la CONFEMEN,

DECIDE d'apporter à la grille des allocations journalières pour les participants aux séminaires ou groupes de travail organisés par la CONFEMEN les modifications qui suivent :

- Réajustement de 12 500 FCFA de l'allocation journalière pour les participants de la catégorie I en zone monétaire CFA, qui passe de 52 500 FCFA à 65 000 FCFA ;
- Réajustement de 10 000 FCFA de l'allocation journalière pour les participants de la catégorie II en zone monétaire CFA, qui passe de 45 000 FCFA à 55 000 FCFA ;
- Réajustement de 4 000 FCFA de l'allocation journalière pour les participants de la catégorie III, qui passe de 6 000 FCFA à 10 000 FCFA ;

d'apporter au règlement de déplacement des agents du STP et fixation des indemnités de mission les modifications ci-après :

- A l'article 10, réajustement de la rétribution kilométrique qui passe de 150 FCFA à 200 FCFA ;
- Réajustement du tableau des indemnités journalières de mission ainsi qu'il suit :

Tableau des indemnités journalières de mission*Dispositions anciennes**Nouvelles dispositions*

	Zones	Sans prise en charge	Avec prise en charge	Sans prise en charge	Avec prise en charge
Secrétaire général	A	90 000	30 000	100 000	40 000
	B	65 000	20 000	80 000	30 000
Autres agents	A	80 000	24 000	90 000	34 000
	B	60 000	16 000	75 000	25 000

Fait à Beyrouth, le 28 mai 2001

Le Bureau

RESOLUTION 2001 - CONFEMEN/BU - 02

Portant modification du Règlement administratif et financier de la CONFEMEN

La session statutaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunie à Beyrouth, les 28 et 29 mai 2001,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement de son rôle en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

DONNANT SUITE au mandat reçu de la 49^e session ministérielle (Bamako, octobre 2000) de procéder au réajustement budgétaire pour 2002 rendu nécessaire suite aux modifications des indemnités de mission des agents du Secrétariat technique permanent,

DECIDE le réajustement de 1 300 000 FCFA des crédits adoptés pour le budget de fonctionnement 2002 du STP.

Fait à Beyrouth, le 28 mai 2001

Le Bureau

RESOLUTION 2001 - CONFEMEN/BU - 03**Portant modification du Règlement administratif et financier de la CONFEMEN**

La session statutaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunie à Beyrouth, les 28 et 29 mai 2001,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement de son rôle en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

MARQUANT son approbation quant à la nécessité pour les membres de la CAF de disposer des documents préparatoires un mois avant la tenue de leurs réunions,

DECIDE d'apporter au Règlement administratif et financier de la CONFEMEN les modifications qui suivent :

- L'article 43 alinéa 1 et 2 devient l'article 43 ;
- L'article 43 alinéa 3 et 4 devient l'article 44 ;
- Introduction d'un article nouveau (article 49) qui stipule ainsi qu'il suit : « Le Secrétaire général est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour que les membres de la Commission administrative et financière disposent des documents préparatoires à leurs réunions au moins un mois à l'avance ».

Fait à Beyrouth, le 28 mai 2001

Le Bureau

RESOLUTION 2001 - CONFEMEN/BU - 04

Portant modification des statuts de la CONFEMEN

La session statutaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunie à Beyrouth, les 28 et 29 mai 2001,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement de son rôle en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

DONNANT SUITE au mandat reçu de la 49^e session ministérielle (Bamako, octobre 2000) de faire des propositions de modification des statuts afin d'assouplir les procédures permettant de modifier le Règlement administratif et financier,

PROPOSE à la 50^e session ministérielle qui se réunira à Ouagadougou, en 2002, la modification de l'article 31 du Titre VIII des statuts par la suppression de l'alinéa 3.

Fait à Beyrouth, le 28 mai 2001

Le Bureau

RESOLUTION 2001 - CONFEMEN/BU - 05**Portant modification du Règlement administratif et financier de la CONFEMEN**

La session statutaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunie à Beyrouth, les 28 et 29 mai 2001,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement de son rôle en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

DONNANT SUITE au mandat reçu de la 49^e session ministérielle (Bamako, octobre 2000) de faire des propositions d'assouplissement de la procédure de modification du Règlement administratif et financier,

DECIDE d'apporter au Règlement administratif et financier de la CONFEMEN les modifications qui suivent :

- Création d'un chapitre nouveau intitulé « Modification du Règlement administratif et financier » ;
- Création d'un article nouveau (article 46) qui donne pouvoir au Bureau de modifier le RAF, sur proposition de la Commission administrative et financière.

Fait à Beyrouth, le 28 mai 2001

Le Bureau

Annexe 2

Rapport de la Commission Administrative et Financière

La Commission administrative et financière s'est réunie le 27 mai 2001 à Beyrouth.

Ont participé à la réunion les correspondants nationaux (ou leurs représentants) des Etats et gouvernements suivants : le Burkina Faso, le Canada, le Canada Nouveau-Brunswick, le Canada Québec, la Communauté française de Belgique, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, le Liban, le Mali et la Suisse. Etaient absents les correspondants nationaux du Congo Brazzaville, de Madagascar et du Sénégal.

Le correspondant national du Burkina Faso a été désigné président de séance et celui du Canada Nouveau-Brunswick, rapporteur.

L'ordre du jour révisé a été accepté.

1. Présentation et discussion du rapport des commissaires aux comptes

Dans leur rapport, les commissaires aux comptes indiquent que les états de synthèse sont réguliers et sincères et reflètent une image fidèle de la situation des opérations de la CONFEMEN pour l'année 2000.

Le budget de fonctionnement est équilibré au montant de 66 666 999 FCFA. Il a été exécuté en recettes à 71% et en dépenses à 96%. En ce qui a trait aux recettes, la question des arriérés de cotisations est soulevée : six pays n'ont pas payé leurs cotisations depuis 1994 ; 16 pays sur 34 sont à jour dans leurs cotisations.

Pour le compte Fonds commun des programmes et activités, les participants sont invités à apporter des corrections au rapport déposé pour tenir compte de la contribution, en l'an 2000, du Canada fédéral (4 429 788 FCFA) et de la Communauté française de Belgique (3 175 755 FCFA) au financement du 40^e anniversaire de la CONFEMEN.

En ce qui concerne la gestion des ressources, les commissaires aux comptes expriment leur satisfaction quant au respect des dispositions des statuts et du Règlement administratif et financier. Ils se déclarent également satisfaits de la gestion des fonds de réserve. Ils recommandent l'approbation des comptes de l'exercice 2000 et l'octroi du quitus au Secrétaire général.

Ils formulent trois recommandations :

- Concernant la gestion des immobilisations, l'attribution de numéros référençant chaque type d'équipement en vue notamment d'en faciliter l'inventaire ;
- Concernant la caisse d'avance, la nomination d'un gérant de caisse sur recommandation du gestionnaire-comptable, ceci en vue de se conformer au Règlement administratif et financier ;
- Concernant les missions, une application plus systématique des dispositions relatives à la signature des ordres de mission et la rédaction de rapports de mission succincts.

A la demande des membres de la Commission administrative et financière, le Secrétaire général a donné des informations relatives aux mesures prises pour régler les arriérés de

cotisations : lettre du Président en exercice à ses collègues ministres des pays du Sud ; lettre de rappel envoyée par le Secrétariat technique permanent ; admissibilité au PASEC assujettie au paiement des cotisations. Les participants ont exprimé le souhait que des approches personnalisées soient adoptées pour tenir compte de la situation spécifique de chaque pays.

Les membres de la CAF ont exprimé leur satisfaction à l'égard du rapport soumis par les commissaires aux comptes. En termes d'amélioration, ils ont proposé de concevoir des tableaux qui montrent de façon plus explicite l'évolution des divers éléments du budget.

Les participants ont souligné que la proposition sur la caisse d'avance pouvait entraîner une bureaucratisation inutile. Il a été décidé de mettre en œuvre cette recommandation et de revoir la procédure (et, en conséquence le Règlement administratif et financier) si, à l'usage, l'on constatait qu'elle représente un frein à l'efficacité de l'action du Secrétariat technique permanent.

A la suite des échanges, les membres de la CAF acceptent les recommandations des commissaires aux comptes et proposent au Bureau d'accorder le quitus au Secrétaire général pour l'exercice financier 2000.

2. Propositions de réorganisation de la structure interne du Secrétariat technique permanent

Dans le cadre du Plan de relance de la CONFEMEN, le groupe de travail responsable du suivi de la 49^e session (Dakar, mars 2001) avait invité le Secrétariat technique permanent « à préparer un avant-projet de réorganisation de sa structure interne incluant une ventilation des besoins en ressources humaines, en équipements et matériel et en ressources financières pour mieux refléter les changements attendus ».

En réponse à cette demande, le Secrétaire général a présenté un projet de réorganisation qui précise les rôles et les tâches des agents du STP à la lumière des missions renouvelées confiées à la CONFEMEN dans le Plan de relance. Des scénarios financiers ont également été soumis.

Les membres de la CAF ont souligné l'utilité du travail réalisé. Ils ont toutefois déploré que certains aspects directement liés au fonctionnement interne du STP n'aient pas été abordés, par exemple l'accroissement de l'interactivité entre les agents (Conseillère à la programmation, Centre d'information et de documentation, PASEC), le décroisement entre les services, les conditions d'un fonctionnement optimal en cas d'absence de certains agents, etc.

Ils ont indiqué que plusieurs des tâches proposées pouvaient être réalisées dans le cadre actuel et qu'il serait possible de maximiser la participation à des fora par des messages mieux ciblés.

Par ailleurs, il leur a paru prématuré d'adopter le projet présenté. A leur avis, ce n'est qu'après l'adoption du Plan de relance qu'il sera possible de se prononcer sur la pertinence de réorganiser le STP et de statuer sur la nécessité d'accroître le personnel et le budget rattachés à l'une ou l'autre de ses activités.

3. Propositions de modifications à apporter au Règlement administratif et financier et aux Statuts

En suivi des décisions prises dans le cadre de la 49^e session ministérielle, le Secrétariat technique permanent a proposé des modifications portant sur trois aspects. Pour chacun, un projet de résolution a été élaboré :

- 4) Les modifications des indemnités et allocations journalières de mission pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, et le réajustement en conséquence du budget de fonctionnement 2002 (Résolutions No 1 et 2)
- 5) L'inclusion dans le RAF d'une disposition prévoyant la mise à disposition des documents un mois avant la tenue des réunions (Résolution No 3)
- 6) L'assouplissement de la procédure de modification du RAF pour qu'elle puisse être effectuée par le Bureau (Résolutions No 4 et 5)

A la suite des renseignements complémentaires fournis par le Secrétaire général sur les bases de calcul des augmentations des indemnités et allocations, les membres de la CAF ont endossé les propositions et les projets de résolutions présentés en vue de les soumettre à l'approbation du Bureau. Ces projets de résolution sont joints en annexe.

4. Questions diverses

La correspondante nationale du Liban a donné des informations pratiques sur le déroulement des activités à venir.

Annexe 3

Rapport du Secrétaire général de la CONFEMEN

Ce rapport est structuré en 3 parties :

- I - La problématique de la relance de la CONFEMEN.
- II - Les informations sur les activités développées par le STP/CONFEMEN en vue de donner suite aux décisions de la 49^{ème} CONFEMEN (Bamako 23 – 27 octobre 2000)
- III - Exécution des programmes d'activités.

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

I - La problématique de la relance de la CONFEMEN.

La CONFEMEN, il est bon de le rappeler, est :

- un espace de concertation et de solidarité Nord/Sud dans un secteur -l'éducation- considéré comme central pour le développement durable des sociétés,
- une conception particulière de l'éducation qui occupe le rang de service public plutôt que de simple marchandise,
- une expertise imposante et diversifiée sur les systèmes éducatifs, notamment grâce au PASEC et au CID, aux réseaux des correspondants nationaux d'une part et des évaluateurs formés dans plusieurs pays membres dans le cadre du PASEC d'autre part,
- un puissant levier pour agir en commun.

Certes, pour que ce potentiel s'exprime pleinement, des changements s'imposent au sein de notre organisation. Comme vous avez pu le constater à la lecture du Plan de relance qui vous est proposé, diverses stratégies sont envisagées : l'élargissement du dialogue à tous les partenaires de l'éducation ; le choix de thèmes de réflexion plus centrés sur les besoins des pays ; le resserrement des liens avec la Francophonie institutionnelle ; l'établissement de contacts plus étroits (allant jusqu'au partenariat fonctionnel) avec les organisations internationales engagées en éducation ; l'accentuation du caractère stratégique du poste de Secrétaire général ; la réorganisation de la structure interne du Secrétariat technique permanent.

C'est ainsi que, m'appuyant sur les stratégies et les activités de relance de la CONFEMEN proposées par le groupe de travail de Dakar, je soumetts des documents relatifs à de nouvelles stratégies et modalités d'activités pour le programme du STP/CONFEMEN. Le STP a également, dans la foulée des propositions du groupe de travail de Dakar, entrepris des actions concrètes.

C'est ainsi qu'en vue d'assurer une meilleure insertion de la CONFEMEN dans la Francophonie institutionnelle, le Président en exercice de la CONFEMEN a saisi le Secrétaire Général de l'OIF pour le sensibiliser à l'importance d'une participation d'experts délégués par les Ministères de l'Education, y compris nos correspondants nationaux, aux Comités de programme Education/Formation.

J'envisage par ailleurs de rencontrer Monsieur Boutros Boutros GHALI en début juin prochain (en marge du comité de programme sur l'éducation de base) pour évoquer avec lui des voies et moyens d'une meilleure insertion de la CONFEMEN dans la Francophonie institutionnelle.

En outre, à ma demande, la Commission de coopération lors de sa réunion du 27 avril 2001 a admis que le Secrétaire Général de la CONFEMEN devienne membre à part entière de cette commission qui coordonne l'organisation des comités de programme.

La Commission de coopération ainsi que les comités de programmes constituent des tribunes importantes pour la diffusion des orientations et des travaux de la CONFEMEN.

Le STP/CONFEMEN a également fait en sorte que nos priorités soient intégrées, de manière transversale, à de vastes chantiers qui, bien que ne portant pas spécifiquement sur l'éducation, la concernent au plus haut point, notamment ceux des droits de l'homme et de la culture.

Ainsi, pour les réunions du Conseil permanent de la Francophonie, où la CONFEMEN n'est pas formellement représentée, nous avons pris l'habitude de communiquer à tous nos pays membres les positions de la CONFEMEN sur les thèmes en débat. Lors de la dernière réunion de cette instance (Paris, 26 avril 2001) consacrée au suivi de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, nous avons pu faire partager nos préoccupations quant à l'importance de l'éducation aux droits, à la citoyenneté et à la paix.

Votre STP a suivi de près les travaux préparatoires à la 3^e Conférence ministérielle sur la Culture qui aura lieu au Bénin en juin prochain. A l'invitation de l'AIF, le STP a participé au processus de concertation en faisant connaître, à chaque étape, les positions de notre organisation sur les documents produits. A la lecture des versions préliminaires, il m'est permis de penser que la Déclaration et le Plan d'action de Cotonou prendront en compte le rôle joué par l'éducation en matière de production et de diffusion de la culture, ainsi que de promotion de la diversité culturelle.

Pour répondre aux attentes exprimées au cours du groupe de travail des CN et conformément au programme d'activités approuvé lors de la dernière Conférence ministérielle, le Centre d'Information et de Documentation de la CONFEMEN construit progressivement un site internet plus interactif. De nouveaux services ont ainsi été introduits : téléchargement en ligne des documents de référence de la CONFEMEN, des conclusions de Bamako et des rapports des Assises francophones de la formation professionnelle et technique, de la lettre d'information, mise à disposition en ligne des adresses électroniques des Correspondants nationaux (une résultante, malheureusement partielle à ce jour, du projet de mise en réseau des Correspondants nationaux CONFEMEN), proposition faite aux internautes d'inscrire ce site dans leurs favoris, nouveau graphisme pour la page d'accueil.

Les dernières modifications introduites vont également permettre d'intégrer à nos rapports d'activité un rapport détaillé de l'audience de ce site (nombre de visites quotidiennes ou mensuelles, nombre de pages consultées, centres d'intérêt des personnes connectées au site. (cf en annexe le rapport général obtenu après quelques heures de mise en service du compteur d'accès).

II – Les informations sur les activités développées par le STP/CONFEMEN en vue de donner suite aux décisions de la 49^{ème} CONFEMEN de Bamako.

II-1. Avec les instances de la Francophonie

a - au plan politique j'ai participé à la réunion de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue à Ndjaména, du 03 au 10 février 2001. J'ai informé cette instance sur les travaux de la 49^{ème} CONFEMEN et plus particulièrement sur les lignes de force de l'intervention de la CONFEMEN pour les années à venir et sur les attentes de la CONFEMEN à l'endroit de la programmation francophone (cf texte de mon message en annexe).

b - au plan opérationnel, et en relation avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, le Secrétaire Général de la CONFEMEN a participé en janvier 2001 au séminaire transnational d'information et de sensibilisation pour les pays francophones de la région Maghreb Machrek. Ce séminaire s'est tenu à Beyrouth du 15 au 20 janvier 2001. J'ai apporté des précisions, aussi bien en séance plénière, qu'au niveau des ateliers sur les attentes de la CONFEMEN relatives à l'opérationnalisation des conclusions de Bamako.

En marge de cette réunion j'ai été reçu par le Ministre libanais de l'éducation, en présence de la Correspondante nationale. Notre séance de travail a porté sur la préparation de la réunion du Bureau à Beyrouth (date, prestation attendue du pays hôte, actes à poser, etc...).

A la demande du groupe de travail de Dakar, le STP/CONFEMEN a élaboré un court texte de commentaires relatif à la programmation 2002/2003 de l'AIF dans les domaines de l'éducation et de la FPT. Ce texte a été envoyé au directeur de ce service dans l'espoir que les suggestions des correspondants nationaux soient réinvestis dans le processus de finalisation de la programmation.

II-2. Avec les organisations s'occupant de l'éducation

- **Le Bureau Régional de l'Education en Afrique (BREDA)**

Des relations très fortes ont été nouées entre le STP et le BREDA. Deux réunions d'information sur les activités réciproques du BREDA et du STP de la CONFEMEN ont été tenues en présence des experts des deux institutions.

Deux réunions de présentation du PASEC ont été tenues au Secrétariat Technique de la CONFEMEN et au BREDA. Le nouveau Directeur du BREDA s'intéresse beaucoup au Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN. Il envisage d'élargir le financement de ce projet, dans son volet d'appui à l'élaboration de plans nationaux de développement de l'éducation (post-forum de Dakar) à d'autres pays. Un protocole d'accord entre les deux institutions est en voie de préparation.

- **L'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA)**

Le groupe de travail ADEA sur l'analyse sectorielle, dont je suis membre, prévoit d'organiser à Dakar en fin juin 2001 une réunion de son comité directeur suivie d'un séminaire sur l'utilisation de l'analyse sectorielle dans le domaine de l'éducation en Afrique de l'Ouest. Le projet PASEC sera présenté au Comité directeur du GTASE en vue d'une coopération possible sur ce programme avec le Secrétariat du Groupe de travail sur l'analyse sectorielle. Les personnalités invitées au séminaire sur l'analyse sectorielle ont été proposées par le STP de la CONFEMEN.

III – Exécution des programmes d'activités

- **Réunion du groupe de travail**

Les correspondants nationaux des pays membres du Bureau de la CONFEMEN ont participé à cette réunion tenue à Dakar, du 26 au 30 mars 2001. Le Directeur de l'Éducation et de la Formation Professionnelle à l'AIF était également présent à cette réunion. Les points à l'ordre du jour ont porté sur :

- la finalisation du document de réflexion et d'orientation sur les stratégies de refondation des systèmes éducatifs ;
- la préparation du Bureau de Beyrouth ;
- les propositions d'amélioration des prochaines sessions ministérielles ;
- l'orientation des travaux sur le thème de la 50^{ème} ministérielle ;
- la réflexion sur le rôle, les fonctions et les missions de la CONFEMEN.

Au terme de la discussion sur ce dernier point, le groupe de travail a élaboré en vue du bureau de Beyrouth un document intitulé : « *Quelles perspectives pour la CONFEMEN ? Plan de relance* ».

Le groupe de travail a pris connaissance d'un rapport intitulé : « *30 ans de Programmes de Coopération à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie – Bilan critique : 1970 – 2000 Education et Langues* ». Ce document commandé par l'AIF auprès de cinq consultants contient des affirmations erronées sur la CONFEMEN et particulièrement au niveau de l'annexe D intitulée : « *Les rapports entre l'Agence et la CONFEMEN* ». Le groupe de travail a recommandé au Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN de rédiger un rectificatif à ce rapport d'une part et d'autre part de faire parvenir ce rectificatif à l'Administrateur Général de l'AIF afin qu'il le fasse parvenir à tous les récipiendaires du rapport.

Au cours d'une audience qu'il m'a accordée en marge de la réunion de la commission de coopération (le 27 avril 2001) l'Administrateur Général de l'AIF a accepté le principe d'envoyer lui-même ce rectificatif. Par lettre en date du 02 mai 2001, j'ai fait parvenir ce rectificatif à l'Administrateur Général de l'AIF ainsi qu'à tous les ministres et correspondants nationaux de la CONFEMEN.

- **Visite de travail à la Présidence en exercice de la CONFEMEN**

Au cours de cette visite qui a eu lieu du 1^{er} au 06 avril 2001, j'ai rendu compte au Ministre Président en exercice, des résultats de la réunion du groupe de travail et plus particulièrement des réflexions sur la relance de la CONFEMEN. Le Président en exercice, au cours de ma mission a posé tous les actes nécessaires à la tenue de la réunion du Bureau de la CONFEMEN à Beyrouth.

Envoi de lettre d'annonce à tous les ministres des pays membres du Bureau de la CONFEMEN.

Envoi de lettre aux autorités de la Francophonie (Secrétaire Général de l'OIF et Administrateur Général de l'AIF), pour une plus grande implication de la CONFEMEN dans le processus de la programmation et de la définition des axes de coopération en Francophonie.

J'ai profité de ma présence au Mali pour rendre visite, avec le correspondant national du Mali auprès de la CONFEMEN, aux autorités de l'école dénommée CONFEMEN dans la commune de Dogodouma. Une séance de travail avec le maire de la ville et le Directeur de l'école a permis d'identifier les attentes de cette école auprès de la CONFEMEN. J'ai, à cette occasion, remis au Directeur de l'école, un lot de T-shirts offert par le Canada-Nouveau-Brunswick. Ces T-shirts vont servir à l'équipe de football de l'école.

- **Le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC)**

Depuis la conférence de BAMAKO au cours du mois d'octobre 2000, le travail du PASEC a porté sur 3 axes :

1. **Le suivi des activités du PASEC V (Togo, Guinée, suivi de cohorte)**
2. **Les réunions du comité scientifique du PASEC .**
3. **Le début des activités du PASEC VI**

- 1) **Le suivi des activités du PASEC V : Bilan Togo, Guinée et suivi de cohorte**

L'évaluation thématique au Togo sur le recrutement et la formation des maîtres a démarré au cours du mois d'octobre. Le séminaire final est prévu en milieu de l'année 2002.

L'évaluation thématique en Guinée, qui porte également sur le recrutement et la formation des maîtres, est terminée sur le plan opérationnel. Le séminaire final est programmé pour début de l'année 2002.

La saisie des données relatives au suivi de cohortes est également terminée. Un stagiaire, étudiant de 3^{ème} cycle qui travaille sur les données du suivi de cohorte sous la responsabilité des conseillers depuis le 25 février 2001, termine sa prestation le 25 mai 2001.

2) La réunion du comité scientifique du PASEC

La réunion du comité scientifique du PASEC qui a eu lieu à Sèvres (Paris) du 05 au 07 février 2001, a permis de choisir les pays qui bénéficieront des activités du PASEC au cours de ce biennium. Les travaux des membres du comité scientifique ont porté pour l'essentiel sur le choix des pays pour les évaluations thématiques, les appuis à la formulation des stratégies sectorielles en éducation et les appuis aux structures d'évaluation.

Le choix des pays

Les évaluations thématiques

Neuf pays (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Gabon, Madagascar, Mali, Niger et Togo) ont été candidats pour une évaluation thématique en 2001/2002. En fonction des moyens déployés par la conférence ministérielle à Bamako, la sélection s'est limitée à deux pays, à savoir le Niger et le Mali.

Le thème proposé par le Mali porte sur *l'Evaluation de l'impact de la performance pédagogique des enseignants contractuels sur le rendement des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental* et celui du Niger s'intitule : *l'Evaluation de l'impact de la participation des volontaires de l'éducation sur l'extension de la scolarisation, la gestion des maîtres et la qualité des apprentissages*.

L'appui à la formulation des stratégies sectorielles en éducation

Opération d'aide à l'élaboration des plans nationaux prescrits dans le cadre du suivi du forum de Dakar, six pays pourront bénéficier d'un appui à la formulation des stratégies sectorielles en éducation. Le secrétariat technique permanent n'a reçu que quatre candidatures. Tous les candidats (Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et Madagascar) vont donc bénéficier de la formation souhaitée. Un appui sera également proposé au Burundi, un appel à candidatures a été relancé par le secrétariat technique permanent.

L'appui aux structures d'évaluation.

Trois pays étaient candidats pour un appui aux structures d'évaluation (formation de l'équipe d'évaluation), soit la Guinée Bissau, Madagascar et la Mauritanie. Comme le comité voulait éviter de faire bénéficier le même pays à la fois de la formation à l'élaboration des politiques éducatives et de l'appui aux structures d'évaluation, seule la Mauritanie fut retenue pour ce volet. Le secrétariat technique permanent a relancé un appel à candidatures aux pays non bénéficiaires.

3) Début des activités du PASEC VI

Deux missions d'identification ont eu lieu au Niger et au Mali. La convention est signée entre la CONFEMEN et le Ministère de l'Education Nationale du Niger, en outre les conseillers ont pu mettre en place une équipe nationale du PASEC et ont arrêté le programme de travail. L'identification des objectifs de l'évaluation et l'élaboration des instruments du pré-test sont également finalisées.

Quant au Mali, les mêmes activités ont été réalisées à l'exclusion de la signature de la convention et de la constitution de l'équipe nationale.

Pour l'appui à la formulation des stratégies sectorielles en éducation, une importante recherche documentaire a été faite et se poursuit. Des contacts sont en cours avec l'UNESCO, l'IPE et la Banque Mondiale. Des contacts seront ensuite pris avec les pays pour définir un cahier des charges et un calendrier de travail.

- **Le Centre d'Information et de Documentation (CID)**

1. Documentation

Une fois l'équipement réalisé, les nouveaux locaux obtenus vont enfin pouvoir permettre l'ouverture du Centre de Documentation aux usagers externes au Secrétariat Technique Permanent qui se verront offrir la possibilité de réaliser eux-mêmes leurs recherches, tant sur la base de données CONFEMEN que sur les bases de données externes disponibles. La collecte de documents relative aux stratégies de financement des systèmes éducatifs a été entamée. Le CID poursuit en parallèle l'acquisition de documents sur les thèmes éducation de base et formation professionnelle et technique.

2. Information

Les activités se sont centrées sur nos deux médias d'information : la lettre d'information et le site Web. Conformément au calendrier de publication, trois numéros de La CONFEMEN au Quotidien ont été rédigés, publiés et adressés à nos quelque 800 destinataires. En outre, nous avons entamé la révision du contenu, comme de la présentation du site Web. Nous poursuivons cette opération de remise à jour et d'enrichissement du site Web avant tout en introduisant peu à peu de nouveaux développements.

En parallèle, le CID a procédé à l'envoi de quelque 3.000 exemplaires du document de référence intitulé "*Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation*", à la publication et à l'envoi du calendrier 2001, à l'actualisation et à l'édition du dépliant de présentation de la CONFEMEN. Le *Guide de formation* du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN est toujours attendu à la sortie de presse.

3. Mise en réseau des Correspondants nationaux

Le suivi de la convention relative à l'équipement des Correspondants nationaux commence à porter ses fruits. Les correspondants nationaux du Bénin, de Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Tchad nous ont ainsi communiqué leur adresse électronique officielle. Nous avons lancé dans le même temps les questionnaires visant à la deuxième et dernière phase de la mise en réseau. La collecte est clôturée. Demande de financement sera introduite à l'Agence pour 4 équipements complets et 2 équipements restreints.

Le Centre d'Information et de Documentation a été sollicité par le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar (BRED) afin de rédiger un projet de réorganisation de son Centre de Documentation en y incluant un volet information. Cette activité a permis de déboucher sur un projet de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication qui sera réalisé conjointement et inclura des Correspondants nationaux de la CONFEMEN. Une première session de formation devrait se tenir au mois de novembre 2001.

Enfin, nous avons, comme chaque année, mais avec plus d'ampleur, participé à la journée internationale de la Francophonie en organisant un stand CONFEMEN lors de l'exposition de la Commission nationale de la Francophonie et un concours à l'intention des élèves d'une circonscription de Dakar.

III – Le fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent

- **Gestion des ressources humaines**

Tout le personnel du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs est actuellement en place. Monsieur Jean-Marc Bernard de nationalité française a rejoint le STP depuis début du mois de février 2001.

Sur proposition du Comité Scientifique du PASEC réuni à Sèvres (France), le recrutement du 3^{ème} conseiller PASEC décidé par la 49^{ème} CONFEMEN a été effectué. Monsieur BANINGANTI de nationalité togolaise est opérationnel depuis le 12 mars 2001. De même, le stagiaire Monsieur Mathieu LAROCHE de nationalité française recruté pour trois mois pour appuyer l'équipe PASEC, a pris fonction au STP depuis le 26 février 2001.

- **Gestion des ressources financières**

Pour le financement du PASEC des fonds complémentaires ont été dégagés :

par l'AIF : l'Administrateur Général de l'AIF a accordé un financement complémentaire de dix millions de FCFA (10M) au programme PASEC. Le protocole d'accord a été soumis à la signature de Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN ;

Par la Direction de la Programmation et du Développement (DPD) du Ministère français de l'Education nationale, pour un montant de 10 millions de FCFA.

Suite à la décision de la 49^{ème} CONFEMEN, un commissaire aux comptes a été désigné à la suite d'un appel d'offres très ouvert (09 candidatures reçues). L'équipe des deux commissaires aux comptes a effectué en début mars les opérations de vérifications des comptes pour l'année 2000. Les documents financiers issus de cette vérification ont été remis aux membres de la CAF à la fin du mois de mars 2001.

Contributions statutaires des pays membres : le Ministre – Président en exercice de la CONFEMEN a engagé une série d'actions auprès des pays qui enregistrent des arriérés de leur contribution au budget de fonctionnement du STP/CONFEMEN.

De même le Secrétaire Général de la CONFEMEN a saisi dans ce sens tous les ministères des Etats membres bénéficiaires du PASEC. A ce niveau des résultats positifs commencent à être enregistrés.

- **Gestion des ressources matérielles**

Le Gouvernement du Sénégal a accordé au STP de la CONFEMEN cinq (5) bureaux supplémentaires qui ont été affectés de la manière suivante : 2 bureaux pour le CID, 2

bureaux pour le PASEC (portant à trois le nombre de bureaux alloués à ces services). Une salle de réunion a été également aménagée et équipée.

La voiture de fonction du Secrétaire Général a été acquise pour un montant de 11.9 M de francs CFA duquel a été déduit le produit de la vente de l'ancienne voiture de fonction à savoir 1 million de FCFA.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs les Ministres, je voudrais préciser que les décisions que vous aviez prises à Bamako en octobre dernier ont été, dans leur grande majorité, exécutées par votre Secrétariat Technique Permanent .

De même sur recommandation de la réunion du groupe de travail des correspondants nationaux membres du Bureau (26-30 mars 2001), votre Secrétariat a entrepris des actions visant à :

1. « améliorer la visibilité de la CONFEMEN au niveau des Etats membres et au niveau des instances et autres organisations internationales ».
2. adapter la CONFEMEN à un monde plus global et plus compétitif.

En tout cas ma conviction est bien faite que la CONFEMEN est bien une stratégie qui se manifeste par la solidarité et la mobilisation de ressources humaines et financières au service du développement.

La concertation à tous les niveaux (ministres, experts...) pratiquée depuis 40 ans au sein de notre conférence et la continuité de son action en font un instrument adapté à l'évolution des systèmes éducatifs.

La CONFEMEN, c'est également un devenir puisqu'elle s'efforce de répondre à l'inquiétude universelle de la jeunesse en essayant de rendre toujours plus effective une scolarisation universelle de qualité et une adéquation formation/emploi.

Aussi, dans la foulée des réflexions conduites par le groupe de travail des correspondants nationaux membres du bureau j'estime que, forte de ces 40 ans d'expérience, la CONFEMEN peut et doit continuer à jouer un rôle moteur en Francophonie.

**Communication de Monsieur Bougouma Ngom,
Secrétaire général de la CONFEMEN,
à la 15^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie
(N'Djaména, Tchad, 7 et 8 février 2001)**

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Ministres
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie
Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie
Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord, au nom de Monsieur Moustapha DICKO, Ministre malien de l'Education et Président en exercice de la CONFEMEN et de l'ensemble des Ministres membres de notre organisme remercier les autorités tchadiennes pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Ndjaména.

Monsieur le Secrétaire Général, la CONFEMEN a vivement apprécié la part significative que vous-même ainsi que l'Administrateur Général de l'AIF avez prise dans l'organisation de son 40^{ème} anniversaire fêté en marge de sa 49^{ème} session ministérielle tenue à Bamako en fin octobre 2000.

La 49^{ème} CONFEMEN s'est félicitée par ailleurs de l'intensification des relations positives développées avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Notre session ministérielle de Bamako en l'an 2000, a été l'occasion de dresser le bilan des stratégies de refondation des systèmes éducatifs en Francophonie et de dégager des perspectives d'action.

Dans la foulée du forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar en avril 2000, vos homologues ministres de l'éducation ont reconnu qu'il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation dans la plupart des pays de la Francophonie.

Dix ans, en effet, après Jomtien la situation de l'Education dans les pays du Sud, en particulier, reste préoccupante :

- Onze pays membres de la Francophonie affichent toujours dans l'enseignement élémentaire des taux bruts de scolarisation inférieurs à 70% et des disparités importantes sont observées dans ce sous-secteur de l'éducation au détriment des filles et des populations des zones rurales ;
- La qualité et la pertinence des enseignements sont assez faibles et nécessitent l'intégration de stratégies d'évaluation critériées des apprentissages dans le processus de mesure des rendements des systèmes d'éducation.

- Les taux de redoublement observés en Afrique francophone sont très élevés (de l'ordre de 23%) en comparaison de ceux de l'Afrique anglophone (7%). Les résultats du PASEC ont montré qu'un taux élevé de redoublement peut être réduit sans porter atteinte à l'efficacité du système éducatif.
- Les 8 pays dont la plus forte proportion d'élèves n'atteindront pas la 5^{ème} année primaire sont francophones et 20% seulement des sortants du primaire au niveau de l'espace francophone du Sud entrent dans l'enseignement secondaire.
- 5 à 10% des effectifs du secondaire entreprennent une formation professionnelle et technique.

Le diagnostic est sévère même s'il est vrai qu'un certain nombre de facteurs critiques ont un impact négatif sur la mise en œuvre des objectifs formulés à Jomtien. Ce sont :

- les conflits et les guerres, malheureusement encore en cours dans un certain nombre de pays dans l'espace francophone. Ces conflits et guerres entraînent des dépenses militaires considérables au détriment des budgets alloués aux secteurs sociaux que sont la Santé et l'Education.
- l'accroissement de la dette et par conséquent l'insuffisance des ressources des pays francophones du Sud.
- la difficulté d'ajustement au nouvel ordre économique mondial
- l'impact négatif du VIH/SIDA et d'autres pandémies.

Les stratégies employées pour développer qualitativement et quantitativement nos systèmes d'éducation, quoique pertinentes et diversifiées ne sont pas encore venues à bout de la sous-scolarisation ni de ce qu'on appelle la mal-scolarisation. Il s'avère donc nécessaire Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire Général de l'OIF, de redoubler d'effort, revoir les cibles, mettre à profit les expertises et bien sûr et surtout d'allouer des ressources financières conséquentes tout en s'assurant de leur utilisation efficiente.

Dans cet ordre d'idées, les ministres membres de la CONFEMEN (comme du reste la 14^{ème} Conférence des Ministres de l'Education du Commonwealth réunie à Halifax, en novembre dernier) ont décidé d'endosser collectivement l'engagement pris lors du forum de Dakar par les institutions financières internationales stipulant « qu'aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources ».

Nos ministres ont été confortés dans cette décision par les Chefs d'Etat du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Tchad, de Guinée et du Sénégal qui se sont prononcés à Bamako, dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, en faveur du renforcement de l'éducation pour tous grâce à un accroissement significatif des ressources financières allouées à l'Education. Les Chefs d'Etat, dans ce sens, se sont fixé comme objectifs de consacrer à l'éducation d'ici 2015, au moins 4% du produit intérieur brut de leur pays (contre 1 à 3% actuellement). Ils ont pris aussi l'engagement d'accorder 50% du budget de l'Education au développement de l'éducation de base et d'entreprendre des réformes pour une redéfinition des priorités, une réallocation des budgets et un partage des responsabilités de l'éducation entre l'Etat, les communautés et les collectivités.

Lors de la 49^{ème} session, les Ministres membres de la CONFEMEN ont en outre convenu de définir d'ici 2002, leurs plans nationaux d'éducation pour tous et de créer des réseaux régionaux. Ils ont réactualisé les lignes de force de leur intervention pour les années à venir. Ces lignes de force se déclinent comme suit :

- l'adoption de stratégies novatrices pour réduire au Nord comme au Sud, les disparités entre filles et garçons ;
- le resserrement de l'articulation entre l'éducation formelle et non formelle et le développement local ;
- la prise en compte, dans les politiques éducatives, de la question des langues nationales ;
- l'adoption de procédures d'évaluation des apprentissages en vue de l'amélioration de la qualité ;
- l'appropriation par l'ensemble des pays des résultats et des méthodes du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) qui par la mesure des acquis des élèves, l'évaluation des politiques éducatives et la formation d'experts nationaux, constitue un outil précieux d'aide à la décision.

Certes le dynamisme et la vigilance des ministres de l'éducation constituent des facteurs clés dans la concrétisation de ces intentions. Mais la gravité de la situation dans certains pays pose des exigences accrues à la coopération multilatérale francophone.

Il me reste donc maintenant à préciser les attentes de la CONFEMEN à l'égard de la programmation francophone. Pour notre organisation l'accent, pour le prochain biennium, devrait être mis sur les priorités suivantes :

1. l'apport aux pays membres qui en feraient la demande d'un soutien pour l'élaboration de leurs programmes nationaux et pour leurs négociations dans les enceintes internationales compétentes afin de faciliter l'accès aux financements correspondants ;
2. la poursuite des politiques visant à doter les classes en manuels scolaires tout en contribuant à développer les capacités éditoriales du Sud.
3. l'intensification des activités visant le développement des curriculas, leur harmonisation autant que faire se peut, au niveau régional et l'intégration dans les programmes scolaires de l'éducation à la citoyenneté démocratique, et à l'environnement ;
4. la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, particulièrement des Chefs d'établissement ;
5. la prise en compte de manière plus intense des résultats du PASEC dans la mise en œuvre des activités de soutien de l'AIF aux systèmes éducatifs.
6. l'appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques cohérentes de formation professionnelle et technique aux niveaux national et régional.

Lors de sa 49^{ème} session ministérielle à Bamako en octobre dernier, la CONFEMEN a fêté ses 40 ans. Les autorités maliennes ont largement contribué à la belle célébration de cette fête.

Au cours de cette session, notre organisation, en application du mandat d'élargissement qui lui a été confié par le sommet de Maurice (mandat rappelé dans le plan d'action de Moncton) a accueilli dans ses rangs trois nouveaux pays : le Cambodge, le Laos et la République de Macédoine portant ainsi à quarante le nombre de ses membres.

Nos prochaines instances se tiendront à Beyrouth en mai prochain pour la réunion du Bureau composé de 12 membres. La 50^{ème} CONFEMEN se tiendra en 2002 à Ouagadougou (Burkina Faso), sur le thème « des stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation /formation ».

Mesdames et Messieurs les Ministres, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas toujours reporter à plus tard la réalisation de l'éducation pour tous dans nos pays. La santé de nos

populations, l'insertion harmonieuse de nos enfants dans la vie active, le développement durable de nos sociétés, la vigueur et la crédibilité de la Francophonie en dépendent.

Le droit à l'éducation pour tous réclamé à Bamako en 1999 par les jeunes venus de tous les continents de la Francophonie ne pourra être satisfait sans un engagement politique au plus haut niveau dans nos différents pays certes mais aussi au niveau de la francophonie multilatérale.

Nos jeunes qui vivent dans un monde de plus en plus compétitif et de plus en plus dur ont raison de réclamer ce droit car l'éducation / formation est le premier pas vers le développement, la démocratie, la dignité.

Nous avons confiance que la francophonie multilatérale saura trouver en appui aux états, aux Ministères d'éducation, les moyens de satisfaire l'aspiration légitime de la jeunesse francophone à une éducation pour tous de qualité.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 4

Clôture

Motion de remerciement

- Considérant la chaleur et l'efficacité avec lesquelles ils ont été accueillis,
- Considérant les excellentes conditions d'hébergement et de travail dont ils ont bénéficié durant leur séjour,

les participants à la réunion du Bureau de la CONFEMEN, tenue à Beyrouth les 28 et 29 mai 2001, expriment leurs plus sincères remerciements au gouvernement du Liban et à la ville de Beyrouth.

Beyrouth, le 29 mai 2001

**Discours de clôture de M. Métanios El HALABI,
Directeur général de l'Éducation
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

Monsieur le Ministre de l'Éducation du Mali et Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Je ne voudrais pas empiéter sur les quelques moments de loisir bien mérités que vous attendez sûrement avec impatience après ces deux jours de travail acharné. Je ne ferai donc pas un long discours.

Permettez-moi néanmoins, au nom du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Liban, de vous remercier de l'honneur que vous nous avez fait d'accepter notre invitation à tenir ce Bureau à Beyrouth.

Dans un pays en reconstruction, comme le nôtre, l'éducation fait partie des assises sur lesquelles on peut s'appuyer pour amorcer le développement durable. Vous comprendrez l'importance que nous lui accordons et dont notre engagement à la CONFEMEN se veut l'expression.

L'accueil du Bureau de la CONFEMEN représente en quelque sorte une étape de plus dans notre long cheminement en matière de dialogue des cultures. Comme vous le savez, nous accueillerons dans quelques mois le Sommet de la Francophonie.

Nous nous réjouissons que le Liban puisse ainsi servir de lieu d'échange et de partage. Nous espérons avoir l'occasion de vous accueillir à nouveau dans notre pays.

Je vous remercie.

**Discours de clôture de M. Moustapha DICKO,
Ministre de l'Éducation du Mali
et Président en exercice de la CONFEMEN**

Monsieur le Directeur général et représentant du Ministre de l'Éducation du Liban,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Bureau de la CONFEMEN, je tiens à remercier, encore une fois, le Liban pour la chaleur de son accueil, et en particulier le Ministre de l'Éducation et la correspondante nationale. Pendant tout notre séjour, nous avons, chacun et chacune d'entre nous, pu apprécier la légendaire chaleur humaine et la tradition d'ouverture des peuples de la Méditerranée. Grâce à un imposant programme culturel, nous avons pu apprécier la beauté des paysages et la richesse des trésors historiques que recèle ce magnifique pays. Nous avons aussi été à même de constater l'ampleur des efforts de reconstruction entrepris.

Monsieur le Directeur général, Madame la Correspondante nationale, je vous demanderais également, au nom des membres du Bureau, de remercier très sincèrement tout le personnel qui a abattu un énorme travail dans l'ombre, avec une disponibilité et une efficacité remarquables, ce qui a contribué pour beaucoup à la bonne marche de nos travaux.

Mesdames et Messieurs, après deux jours d'intenses travaux, nous avons, avec succès, atteint l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés. Nous proposons un ambitieux Plan de relance de notre organisation. Il en découle un programme de travail exigeant d'ici à la prochaine conférence ministérielle prévue à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2002.

Je suis confiant que la CONFEMEN saura faire preuve de son dynamisme et de sa vitalité traditionnels pour relever ces nouveaux défis. Je compte sur l'habituelle collaboration du Secrétaire général et de son équipe ainsi que sur le Groupe de travail des correspondants nationaux pour assurer le suivi des décisions prises dans le cadre de cette réunion.

En vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs, je déclare clos les travaux de la réunion du Bureau.

Je vous remercie.

Annexe 5**Liste des participants à la Commission Administrative et Financière****Communauté française de Belgique**

DEMAEGD Alain	Directeur du Service Francophone, Commissariat général aux relations internationales
BARTHELEMY Dominique	Correspondant national

Burkina-Faso

DABOUE Julien	Correspondant national
---------------	------------------------

Canada

GRANGER Pierre	Correspondant national
LESSARD Gabriel	Directeur des Affaires de la Francophonie, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Canada Nouveau-Brunswick

CHAREST Léo-Paul	Correspondant national
------------------	------------------------

Canada Québec

LESSARD Claude	Conseiller aux Affaires Francophones, Ministère des Relations internationales
BRODEUR Pierre (MEN)	Directeur des Affaires internationales et canadiennes, Ministère de l'Éducation
BEDARD Stéphane (MEN)	Député, Adjoint Parlementaire au Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

Côte d'Ivoire

ADJOBY Félix	Correspondant national
--------------	------------------------

France

COUSIN Lucien	Correspondant national, Ministère des Affaires étrangères
BLONDEL Gérard	Chargé de Mission, Ministère des Affaires étrangères
GUYETANT André	Correspondant national, Ministère de l'Éducation

Gabon

GUINDJOURMI Michel	Correspondant national
--------------------	------------------------

Liban

EL HALABI Métanios	Directeur général de l'Éducation
ADRA Baghdady Bouchra	Correspondante nationale

Mali

DIARRA Abou

Correspondant national

Suisse

MATTI Monika

Attachée, Ambassade de Suisse au Liban

Agence intergouvernementale de la Francophonie

DEHAYBE Roger

Administrateur Général

FOFANA Chérif

Responsable de projets, Education de base

Secrétariat technique permanent/CONFEMEN

NGOM Bougouma

Secrétaire Général

BERTHELOT Michèle

Conseillère à la programmation

NDIAYE André

Gestionnaire-comptable

GORET Bernard

Commissaire aux Comptes

SOEDJEDE Douato Adjémida

Commissaire aux Comptes

Annexe 6**Liste des participants à la réunion du Bureau****Communauté française de Belgique**

DEMAEGD Alain	Directeur du Service Francophone, Commissariat général aux relations internationales
BARTHELEMY Dominique	Correspondant national

Burkina-Faso

KIENTEGA M. Fidèle	Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DABOUE Julien	Correspondant national

Canada

DE BANE Pierre	Sénateur, Chef de Délégation
GRANGER Pierre	Correspondant national
LESSARD Gabriel	Directeur des Affaires de la Francophonie, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
ROY Guy	Sous-Ministre adjoint (Ministère de l'Education du Manitoba)

Canada Nouveau-Brunswick

CHAREST Léo-Paul	Correspondant national
------------------	------------------------

Canada Québec

LESSARD Claude	Conseiller aux Affaires Francophones, Ministère des Relations internationales
BRODEUR Pierre (MEN)	Directeur des Affaires internationales et canadiennes, Ministère de l'Éducation
BEDARD Stéphane (MEN)	Député, Adjoint Parlementaire au Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

Congo Brazzaville

KOUNOUNGA Esaïe	Correspondant national
-----------------	------------------------

Côte d'ivoire

NGUESSAN AMANI Michel	Ministre de l'Éducation nationale
ADJOBY Félix	Correspondant national

France

COUSIN Lucien	Correspondant national, Ministère des Affaires étrangères
BLONDEL Gérard	Chargé de Mission, Ministère des Affaires étrangères
GUYETANT André	Correspondant national, Ministère de l'Éducation

Gabon

GUINDJOUNBI Michel	Correspondant national
--------------------	------------------------

Liban

MRAD Abdel Rahim	Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur
EL HALABI Métanios	Directeur général de l'Education
ADRA Baghdady Bouchra	Correspondante nationale

Madagascar

SIMON Jacquit Nivoson	Ministre de l'Enseignement et de l'Education
ZANDRY Séraphin	Correspondant national

Mali

DICKO Moustapha	Ministre de l'Education
DIARRA Abou	Correspondant national

Suisse

MATTI Monika	Attachée, Ambassade de Suisse au Liban
--------------	--

Agence intergouvernementale de la Francophonie

DEHAYBE Roger	Administrateur Général
FOFANA Chérif	Responsable de projets, Education de base

Secrétariat technique permanent/CONFEMEN

NGOM Bougouma	Secrétaire Général
BERTHELOT Michèle	Conseillère à la programmation
NDIAYE André	Gestionnaire-comptable
GORET Bernard	Commissaire aux Comptes
SOEDJEDE Douato Adjémida	Commissaire aux Comptes